

PC 40-10 NOTICE SECURITE CREMATORIUM DE SAINT DESIR



ZA 14 574, SAINT DESIR

Maîtrise d'Ouvrage :

Architecte :
Hugo Salin

SALIN Salin Architecture
Société d'exercice libéral par actions simplifiée
12 rue Louis Berthelot - 94200 IVRY SUR SEINE
Numéro au 10^{ème} Arrondissement - S19807
RCS : 835 276 163 PARIS
SIRET : 83504816300029
+33 (0)6 29 24 49 66 / hugo@salinarchitecture.fr

SOMMAIRE

TABLE DES MATIERES

1.	ETAT INITIAL DU TERRAIN ET SES ABORDS	3
1.1	SITUATION DU TERRAIN.....	3
I.	NOTICE DE PRESENTATION.....	4
1.	Descriptif du projet.....	4
2.	Proposition de classement.....	4
II.	NOTICE DESCRIPTIVE DE SECURITE.....	5
1.	Disposition communes	5
1.	Conception et desserte des bâtiments (C 01 a C 05).....	5
2.	Isolement par rapport aux tiers (CO 6 a CO 10)	5
3.	Résistance au feu des structures (CO 11 a CO 15).....	5
4.	Couvertures (CO 16 a CO 18)	5
5.	Façades (CO 19 a CO 22).....	5
6.	Distribution intérieure et compartimentage (CO 23 a CO 26, X4 A X9).....	5
7.	Locaux non accessibles au public, locaux à risques particuliers (CO 27 a CO 29, X10) 5	
8.	CO 30 à CO 33 Conduits et gaines (CO 30 a CO 33)	6
9.	Dégagements (CO 34 à 60 / X2, X11 A 14)	6
10.	DESEMFUMAGE (DF I a DF 10, X 19)	7
11.	Aménagements intérieurs – Nature des matériaux (AM 1 à 20, X15 A 18)	7
12.	Installation électrique et éclairage (EL 1 à 23/ X22, X23).....	7
13.	Chauffage, climatisation, VMC (CH1 A 58 / X20)	8
14.	Ascenseurs (AS1 A 11)	8
15.	GAZ (GZ1 A 30).....	8
16.	Moyens de secours (MS 1 A 75 / X24 A X27)	8
17.	Grandes cuisines (GC1 à 22).....	8
18.	Dérogation accordée.....	8

1. ETAT INITIAL DU TERRAIN ET SES ABORDS

1.1 SITUATION DU TERRAIN

Saint Désir est une commune de 1746 habitants, se situe dans un paysage typique normand, ponctué de bocages et collines, à proximité de la ville de Lisieux et sa célèbre basilique. C'est dans ce cadre naturel verdoyant que se situe la Zac de Saint Désir, un quartier en mutation qui vise à recevoir des activités pour répondre aux besoins des habitants et des entreprises de la région.

Le site du projet de crématorium se trouve entre la zone d'activité et les champs, en **zone Uxi** ; tissu économique industriel, et **zone A**, activité agricole, sur la parcelle **ZC 0057**, de 4437 m², desservie à son nord et bordée d'une épaisse haie arborée.



I. NOTICE DE PRESENTATION

1. DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet consiste en la construction d'un crématorium pour la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie situé sur la commune de Saint-Désir.

Ce bâtiment accueillera 2 salles de cérémonies, une salle de convivialité et sera équipés de deux fours de crémations.

Nombre de niveaux : 2.

Descriptif succinct par niveau : Il est organisé comme suit :

Niveau RDC :

- un accueil
- 2 salles de cérémonie ;
- un salon d'accueil
- Des sanitaires
- une salle de visualisation
- une salle de convivialité

Niveau R-1 :

- Salle de crémation
- Salle de présentation des cercueils, chambre froide
- locaux techniques
- locaux pour le personnel
- Salles d'entreposage des cercueils ;

Le rez de chaussé est directement accessible par les divers cheminements extérieurs.

Le Sous-sol est desservi par un escalier menant au rez de chaussé et un ascenseur accessible PMR. Il est aussi accessible par un cheminement extérieur accessible par une rampe pour véhicules. Ce niveau n'est pas accessible au public.

2. PROPOSITION DE CLASSEMENT

Total de l'effectif maximal : 157 personnes.

Classement : ERP Type V – 5ème catégorie.

II. NOTICE DESCRIPTIVE DE SECURITE

1. DISPOSITION COMMUNES

1. CONCEPTION ET DESSERTE DES BATIMENTS (C 01 A C 05)

Il est accessible sur ses façades Nord, ouest et sud desservies par une voie de 4m.

2. ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS (CO 6 A CO 10)

Le bâtiment ne dispose pas de tiers dans le même bâtiment, de tiers en vis à vis ni de tiers contiguës.

3. RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES (CO 11 A CO 15)

Le plancher bas du niveau le plus haut se trouvant à moins de 8m du sol, l'établissement est isolé par des planchers hauts et bas **CF de degré 1/2 h** et une structure **SF de degré 1/2 h**.

L'établissement n'est pas en relation avec un parc de stationnement couvert.

4. COUVERTURES (CO 16 A CO 18)

La couverture sera bien faite en matériau **M0**.

5. FAÇADES (CO 19 A CO 22)

Les revêtements extérieurs de façade, les fermetures et éléments d'occultation des baies sont réalisés avec des matériaux de catégorie M 2.

Le bâtiment ne rentre pas dans les cas d'application de la règle C + D.

6. DISTRIBUTION INTERIEURE ET COMPARTIMENTAGE (CO 23 A CO 26, X4 A X9)

Structure : • Maçonnerie

• Le cloisonnement est traditionnel à l'intérieur de l'établissement. Toutes les cloisons intérieures seront limitées au niveau du faux plafond.

Les cloisons entre locaux et dégagements accessibles au public sont CF 1/2H.

Les parois entre locaux accessibles au public et non accessibles au public à risque courant sont PF 1/2 h.

7. LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC, LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS (CO 27 A CO 29, X10)

Le projet comporte des lieux de stockage lié directement au fonctionnement du crématorium et ainsi qu'une salle de création, ce qui en fait des locaux à risque important. Les parois et plancher de ces pièces seront **CF 2H** avec une **porte CF 1H**, ces portes seront munies d'un ferme porte et seront facilement manœuvrables.

8. CO 30 A CO 33 CONDUITS ET GAINES (CO 30 A CO 33)

SANS OBJET.

9. DEGAGEMENTS (CO 34 A 60 / X2, X11 A 14)

- 4 dégagements de 20UP.
- Mode de calcul des effectifs, suivant les dispositions particulières :

Avec 74 personnes en rdc 66 personnes en r+1

Niveau	Destination des locaux	Nombre et surface	Article de référence	Base de calcul	Public	Personnel	Total par zone
RDC	SalleS de cérémonie	153 PLACES ASSISES	V2	1 PERSONNE PAR SIEGE	153		153
RDC ET R-1	Bureaux	2	W2	Déclaratif	0	4	4
				TOTAL	153	4	157

Dégagements :

Niveau	Dégagements réglementaires		Dégagements réalisés		Observations
	Sorties	UP	Sorties	UP	
RDC	-	-	4	11	
R-1	-	-	6	14	
Total	2	3	10	25	

10. DESEMFUMAGE (DF I A DF 10, X 19)

Il n'existe pas de dégagements de 30m ou plus, ni de salle de plus de 100m² aveugles. De la même manière, il n'existe pas de salle de plus de 300m² dans le projet.

Il ne nécessite donc pas de désenfumage.

La circulation ne donnant pas sur des espaces obligatoirement désenfumés, ne le sera pas non plus.

11. AMENAGEMENTS INTERIEURS – NATURE DES MATERIAUX (AM 1 A 20, X15 A 18)

Types de de matériaux par rapport à la réaction au feu

L'article AM8 et le guide d'emploi des isolants combustibles dans les établissements recevant du public sera respecté.

- Sols : matériaux M4 non dérapant.
- Parois verticales : - Mur maçonnés et plaques de plâtre, M2.
- Plafonds : - Faux plafond en dalles de faux plafond, M1.

Les gros meubles seront en matériaux de type M3, et leur rembourrage éventuel en matériaux M4 avec une enveloppe M2.

12. INSTALLATION ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE (EL 1 A 23/ X22, X23)

- L'installation neuve sera conforme aux normes en vigueur.
- Les câbles ou conducteurs seront de la catégorie C2.
- L'emploi de fiches multiples est interdit. Le nombre de prises de courant sera adapté à l'utilisation pour limiter l'emploi de socles mobiles.
 - Les prises de courant seront disposées de manière que les canalisations mobiles aient une longueur aussi réduite que possible et ne soient pas susceptibles de faire obstacle à la circulation des personnes.
- Les blocs autonomes seront conformes aux normes de la série NF C 71-800 et admis à la marque NF AEAS.
- blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES).

13. CHAUFFAGE, CLIMATISATION, VMC (CH1 A 58 / X20)

L'établissement est doté :

- d'une chaufferie biomasse pour le chauffage ;
- d'une installation de climatisation.

14. ASCENSEURS (AS1 A 11)

Les ascenseurs respecteront les prescriptions énoncées dans les articles AS 1 à 11.

15. GAZ (GZ1 A 30)

SANS OBJET

16. MOYENS DE SECOURS (MS 1 A 75 / X24 A X27)

- extincteurs à eau pulvérisée tous les 15m ;
- extincteurs appropriés aux risques ;
- L'alarme est de type 4, elle se compose d'une centrale autonome à pile qui intègre un diffuseur sonore et un déclencheur manuel. L'alarme sonore sera audible à tout point des cellules et des flash lumineux indiqueront visuellement l'alerte au niveau des WC ;
- plans d'intervention et consignes de sécurité ;
- Téléphone urbain.
- Défense incendie extérieure : assurée par un poteau incendie situé à l'entrée du site, à côté de l'aire de présentation des déchets.
- Des employés spécialement désignés par l'exploitant seront entraînés à la mise en œuvre des moyens d'extinction. Une interdiction de fumer dans tout l'établissement sera affichée et mise clairement en évidence.

17. GRANDES CUISINES (GC1 A 22)

SANS OBJET

18. DEROGATION ACCORDEE

L'établissement ne bénéficie d'aucune dérogation.

Je soussigné,

Maître d'Ouvrage, m'engage à respecter les dispositions édictées dans la présente notice et m'engage à respecter les règles générales de construction prises en application du chapitre 2° du livre 1° du Code de la Construction et de l'habitation

L'architecte, Hugo Salin :

**SA
LIN** 
Salin Architecture
Société d'exercice libéral par actions simplifiée
12 passepas du champ Marie - 75018 PARIS
Numéro au Tableau de l'Ordre : 519807
RCS 633 044 163 PARIS
SIRET 83884816300029
+33 (0)6 29 24 49 66 / hugo@salinarchitecture.fr

